



UN RÉFÉRENT UNIQUE TERRITORIAL POUR CHAQUE ENTITÉ

COORDONNÉES DES INTERLOCUTEURS RÉGIONAUX
DE RFF ET GARES ET CONNEXIONS

MAI 2013

Le 13 décembre 2011, l'AMF, Réseau Ferré de France et Gares & Connexions ont signé la charte « **construire ensemble la gare durable de demain et son quartier** », visant à renforcer la coopération entre collectivités et acteurs ferroviaires pour la réalisation de projets aux abords des gares.

Sur cette base, un Comité national de partage tripartite a été mis en place au début de l'année 2012, composé de membres élus de l'AMF, de représentants de RFF et de Gares & Connexions. Au cours de ses premiers mois d'existence, ce comité a souhaité donner une portée concrète et didactique aux engagements de la charte. Il en résulte la présente boîte à outils, fruit d'une rédaction concertée entre les signataires de la charte.

En fonction des évolutions institutionnelles prochaines, des mises à jour et des adaptations pourront être apportées au contenu de la boîte à outils.

L'engagement n° 3 présente les interlocuteurs au sein de RFF et de Gares & Connexions concernant les projets d'aménagement ou l'exploitation des gares.

ENGAGEMENT N° 3

RFF et SNCF sont associés à la phase d'initialisation de chaque projet.

Au vu des enjeux et des missions de chacun, les deux structures peuvent décider conjointement de désigner un interlocuteur unique commun.

La validation des phases décisionnelles et des engagements correspondants reste de la responsabilité de chacune des structures.

En cas de changement d'interlocuteur, RFF et Gares & Connexions informent l'AMF sous huit jours.

POUR GARES ET CONNEXIONS

Pour tous les sujets liés aux projets ou à l'exploitation des gares, l'interlocuteur unique de Gares & Connexions est *a priori* le directeur de l'Agence Gares du territoire avec l'équipe qui l'entoure.

En revanche, pour les autres sujets concernant SNCF en région, le directeur régional reste l'interlocuteur naturel des collectivités. Il se charge ensuite de désigner, selon les sujets, les équipes compétentes pour répondre aux demandes des élus.

Les missions des Agences Gares portent sur :

- ▶ la gestion et la valorisation des gares ;
- ▶ le développement des sites, en pilotant toutes les phases projet ;
- ▶ la représentation auprès des élus et des partenaires de SNCF.

POUR RFF

L'interlocuteur unique de RFF pour les projets d'aménagement de gares et de leurs abords est le directeur régional de RFF. Celui-ci désigne ensuite au maire ou au président de l'intercommunalité concerné son représentant au sein de la direction régionale, en fonction du sujet à traiter. Le directeur régional est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des politiques définies par l'entreprise, notamment en matière de :

- ▶ connaissance du patrimoine foncier et immobilier de RFF ;
- ▶ pilotage de l'occupation et de l'utilisation ferroviaire des biens de RFF ;
- ▶ gestion du patrimoine et maîtrise des risques propriétaires ;
- ▶ valorisation patrimoniale (cession, location) ;
- ▶ relations avec les collectivités et contribution aux procédures d'urbanisme ;
- ▶ développement des projets d'aménagement des gares, des pôles d'échanges et des projets urbains liés.